

# INSEAD

The Business School  
for the World®

## France : Pourquoi la bataille de l'attractivité est loin d'être perdue

### **Bruno Lanvin**

Directeur Exécutif de l'Initiative pour la Compétitivité  
Européenne de l'INSEAD

### **Javier Gimeno**

Directeur Académique de l'Initiative pour la Compétitivité  
Européenne de l'INSEAD

### **Fabrice Hatem**

Chercheur Associé, INSEAD



Etude INSEAD réalisée pour les « Etats de la France »  
Paris - 18 décembre 2013



## Propos liminaire

### L'attractivité, un défi majeur dans un environnement difficile

La mobilité internationale croissante des facteurs de production constitue l'une des manifestations les plus spectaculaires de la mondialisation. Une part substantielle des investissements productifs et financiers, des projets innovants et des activités de R&D sont aujourd'hui susceptibles de se localiser en dehors de leur pays d'origine. Qu'elles soient à la recherche de marchés porteurs, de ressources abondantes et de qualité, de coûts de production peu élevés, les entreprises multinationales mettent ainsi les territoires d'accueil en concurrence dans leurs décisions de localisation. Quant aux populations de tous niveaux de qualification, elles sont également de plus en plus nombreuses à tenter l'aventure de la mobilité internationale, à la recherche de meilleures conditions d'emploi et de vie personnelle.

De ce fait, le développement économique d'un territoire dépend aujourd'hui largement de sa capacité à attirer les plus performants de ces facteurs et d'en retirer localement le meilleur bénéfice.

**Or l'attractivité française pour les talents et les investissements, c'est-à-dire sa capacité à attirer une « part de marché » significative de ces facteurs mobiles, semble s'être affaiblie depuis quelques années, enregistrant ainsi un décrochage par rapport à la situation encore relativement satisfaisante du début du siècle.**

**Pourtant, les indéniables atouts de la France devraient lui permettre de rebondir.**

Cette question constituera le fil conducteur des débats de la 8ème édition des « Etats de la France », qui se tiendront le 18 décembre 2013 à Paris au Conseil économique, social et environnemental.

Comme chaque année, l'INSEAD a produit une étude introductive destinée à servir de point de départ à ces discussions. Intitulé « Pourquoi la bataille de l'attractivité est loin d'être perdue », ce document dresse tout d'abord un constat assez inquiétant de l'évolution récente de l'attractivité française au cours des dernières années : performances en déclin,

atouts affaiblis, handicaps aggravés. Il approfondit ensuite l'analyse sur plusieurs thèmes particulièrement cruciaux (qualité de l'environnement des affaires, fiscalité, capacité à accueillir les activités innovantes, attraction des talents) en soulignant les conditions et les atouts qui permettraient d'inverser la tendance. En grande partie appuyées sur des recherches menées à l'INSEAD, mais également enrichies par l'examen d'un très grand nombre d'autres sources, ces analyses serviront de « fil rouge » à chacune des tables-rondes des « Etats de la France 2013 ».

# Introduction et méthodologie

Alors qu'elle constituait encore il y a quelques années une destination privilégiée des entreprises multinationales, la France a enregistré au cours des années récentes un déclin assez marqué de ses performances en matière d'accueil des investissements étrangers et des talents. Entre 2007 et 2012, par exemple, les flux d'investissements directs étrangers (IDE) entrants ont été divisés par plus de 2, et le nombre d'emplois nouveaux créés par les entreprises étrangères a baissé de près de 40 %. Des évolutions qui, aggravées par de nombreuses fermetures de sites et restructuration de filiales, ont conduit à une chute assez marquée de l'emploi étranger en France : - 500 000 entre 2003 et 2010, en contraste avec la forte progression observée entre 1993 et 2003.

Cette évolution inquiétante résulte de causes qui ne sont pas toutes propres à la France. Les différents épisodes de la crise économique mondiale amorcée en 2008 se sont traduits par une chute globale des flux d'investissements internationaux. La poussée des pays émergents et la gravité particulière de la crise observée en Europe ont eu pour conséquence un déclin de la part de cette région du monde dans l'accueil des projets internationaux, notamment parmi les plus intensifs en emplois.

Mais le décrochage semble avoir été particulièrement marqué pour la France, dont les parts de marché dans les flux internationaux d'investissement et de projets se sont tassées de manière assez sensible, non seulement au niveau mondial, mais également, dans une moindre mesure, au sein même du Vieux Continent.

**La France a pourtant en mains les cartes nécessaires pour inverser cette tendance. Elle doit pour cela à la fois éviter le déni des difficultés présentes et opposer à celles-ci une farouche volonté de redevenir l'un des pays les plus attractifs du monde.**

Les causes de nos difficultés peuvent tout d'abord être analysées au niveau le

plus général. C'est ainsi que la position française a régressé au cours des dix dernières années dans la plupart des classements internationaux, qu'il s'agisse des indicateurs statistiques mesurant la compétitivité du pays ou des enquêtes d'images plus spécifiquement destinées à mesurer son attractivité auprès des investisseurs potentiels.

Cette approche globale est cependant insuffisante. L'attractivité d'un territoire, en effet, n'existe pas dans l'absolu, mais dépend de la nature des projets, de la liste des concurrents potentiels, et, in fine, de l'adaptation de l'offre territoriale à la structure du « marché » des investissements internationalement mobiles. Ceux-ci peuvent en effet, selon les cas, avoir pour critère de localisation principal l'accès au marché, la disponibilité de ressources rares ou encore la faiblesse des coûts de production - différents domaines où la position du pays d'accueil potentiel peut être plus ou moins favorable selon les cas et évoluer, indépendamment de ses performances intrinsèques, en fonction des progrès réalisés ou non par ses concurrents.

L'application de cette grille d'analyse suggère que la dégradation récente de l'attractivité française pourrait résulter de deux séries de causes, externes et internes - ou plus exactement liées aux caractéristiques du « marché » de l'investissement et à celles de notre offre territoriale.

Concernant le premier point, notre pays a souffert des conséquences négatives de deux facteurs : d'une part, la forte poussée des pays à bas coûts de salaires (Europe de l'Est, pays en développement) pour la localisation des activités intensives en main d'oeuvre (industrie puis télé-services) ; d'autre part, de la concurrence très efficace de certains de nos voisins européens (Europe du Nord, Îles Britanniques...) pour l'accueil des activités intensives en savoir et en technologies, dont la part dans le total des projets tend à s'accroître. Pays à

profil généraliste, la France s'est ainsi trouvée prise en étau entre deux types d'offre territoriale mieux adaptés à ces différents segments du « marché » de l'investissement international.

Concernant le second point, qui constitue l'objet essentiel de ce rapport, un certain nombre de composantes de base de notre offre territoriale ont connu une dégradation en termes absolus ou relatifs. D'une part, des handicaps anciens en matière de gouvernance publique, de fiscalité ou d'environnement des affaires ont plutôt eu tendance à s'aggraver. Et, d'autre part, certaines évolutions défavorables ont pu être également observées dans des domaines où notre pays possédait jusqu'ici des positions relativement satisfaisantes, comme l'innovation ou la formation.

Le présent document repose en grande partie sur trois études menées par l'INSEAD en 2013 :

- L'enquête « European Competitiveness Survey »,
- Le « Global Innovation Index »,
- Le « Global Talent Competitiveness Index ».

Celles-ci, tout en mettant en évidence certains handicaps, permettent aussi d'identifier les atouts indiscutables dont la France continue de disposer et qui pourraient lui permettre de redresser la barre de l'attractivité.

Mais il faut pour cela traiter d'urgence quelques questions clés : Comment simplifier l'environnement administratif et réglementaire des entreprises de manière à créer un climat plus favorable aux affaires ? Comment s'attaquer au handicap d'une pression fiscale excessive en améliorant le rapport coût/efficacité de la dépense publique ? Comment accroître l'attractivité du territoire pour les activités liées à l'innovation et mieux valoriser l'immense potentiel existant en ce domaine sur notre territoire ? Comment attirer les talents étrangers et éviter la « fuite des compétences » ?



# Sommaire

<b>Propos liminaire : l'attractivité, un défi majeur dans un environnement difficile</b>	<b>2</b>
<b>Introduction et méthodologie</b>	<b>3</b>
<b>I. Le décrochage de l'attractivité française est-il structurel ou conjoncturel ?</b>	<b>6</b>
1. Le tassement récent des investissements étrangers est-il passager ?	6
Une bonne attractivité jusqu'au milieu des années 2000	6
Une dégradation au cours des dernières années	7
Un repli plus marqué en France que dans le reste du monde et de l'Europe	7
2. Facteurs d'attractivité : un tableau contrasté	8
Une régression observée dans les comparaisons statistiques comme dans les perceptions	8
Une dégradation qui reflète, de manière un peu plus marquée, celle observée dans l'ensemble de l'Europe	9
Atouts et handicaps de l'attractivité française	10
<b>II. Quelles sont les voies du redressement ?</b>	<b>11</b>
1. Du côté des institutions : environnement des affaires et fiscalité	11
Environnement des affaires : comment alléger le carcan administratif et réglementaire ?	12
Prélèvements obligatoires : comment améliorer l'attractivité fiscale ?	14
2. Comment améliorer l'attractivité française pour les activités innovantes et les talents ?	16
Innovation : mieux valoriser notre potentiel pour faire de la France un « Hub » attractif	16
Cultiver et attirer les talents	18
3. Quelques pistes pour une action en faveur d'une attractivité renouvelée	21
<b>Bibliographie et références</b>	<b>22</b>
<b>Principaux acronymes, sigles et abréviations</b>	<b>23</b>
<b>Remerciements</b>	<b>23</b>



# Le décrochage de l'attractivité française est-il structurel ou conjoncturel ?

Au cours des trente dernières années, la France a largement participé au mouvement de mondialisation, s'ouvrant amplement – et avec un incontestable succès – aux flux croissants d'investissements internationaux, de projets innovants et de talents à la recherche d'une localisation attractive.

Cependant, ce constat positif se trouve mis à mal depuis la fin des années 2000. On observe en effet depuis lors une stagnation, voire une baisse d'un certain nombre de flux entrants par rapport aux records observés vers le milieu de la décennie précédente. Cette évolution est d'autant plus inquiétante qu'elle est nettement plus marquée que dans le reste du monde, et même qu'en Europe. Elle ne reflète donc pas seulement les conséquences de la crise mondiale, mais également une problématique de compétitivité et d'attractivité propre à notre pays.

## Le tassement récent des investissements étrangers est-il passager ?

### Une bonne attractivité jusqu'au milieu des années 2000

Au cours des trente dernières années et jusqu'au milieu des années 2000, la France a représenté une destination significative des firmes multinationales dans le monde. Elle a régulièrement figuré dans le « top 5 » des flux d'investissements directs étrangers (IDE) entrants. En conséquence, sa part dans les stocks d'IDE était et reste toujours élevée : environ 15 % des stocks mondiaux et plus de 5 % de ceux présents dans la communauté européenne en moyenne au cours de la dernière décennie - un pourcentage en croissance assez régulière jusqu'au début des années 2000 (figure 1).

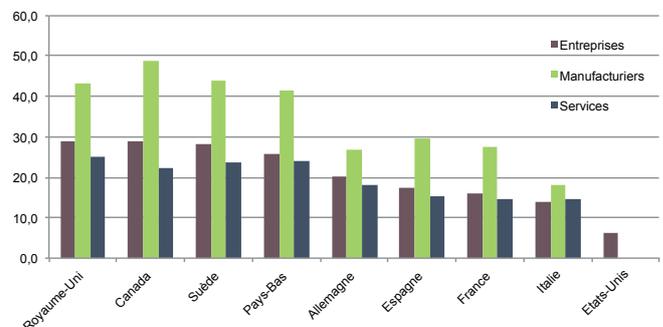
Figure 1 : Part de la France dans les stocks mondiaux d'IDE entrants (Source : CNUCED)



Une politique d'ouverture de plus en plus affirmée aux investissements internationaux, la centralité du territoire français au sein du marché européen, d'abondantes ressources en main d'œuvre qualifiée, la qualité des infrastructures, constituaient quelques-uns des principaux atouts du pays, qui contrebalançaient une fiscalité et un environnement administratif des affaires déjà perçus à l'époque comme peu attractifs.

Ces bonnes performances ont fait de la France un pays assez ouvert aux firmes multinationales (FMNs). Avec près de 16 % de la valeur ajoutée nationale produite en 2010 par des filiales d'entreprises étrangères - un pourcentage qui frôle les 30 % pour le secteur manufacturier - elle occupe sur ce plan selon l'OCDE une position médiane au sein des grands pays industrialisés : si la présence étrangère y est proportionnellement inférieure à celle observée au Royaume-Uni, elle est équivalente à celle de l'Allemagne et supérieure à celle du Japon et des Etats-Unis (figure 2).

Figure 2 : Part des filiales étrangères dans la valeur ajoutée des pays de l'OCDE (Sources : OCDE, base de données AMNE)



Y compris l'intermédiation financière et les services communautaires, sociaux et personnels pour les Etats-Unis et le Canada. Année 2011 pour les Etats-Unis. Production pour le Canada.

Même si de très nombreux pays de taille moyenne ou petite ont un degré d'ouverture supérieur au sien, la France constitue de ce fait, avec plus de 20 000 sociétés sous contrôle étranger opérant dans le pays, un pôle significatif de l'activité internationale des FMNs. Elle représentait par exemple en 2010, selon l'OCDE, près de 5 % de la valeur ajoutée sous contrôle étranger dans les pays membres de cette organisation.

## Une dégradation au cours des dernières années

Une forte contraction de la plupart des indicateurs de flux liés à l'investissement étranger a été observée en France depuis les sommets atteints en 2006 - 2007 (figure 3). Les flux d'IDE ont ainsi été divisés par plus de 2 selon la CNUCED [33], la valeur des projets d'investissements physiques a significativement décliné, et le nombre d'emplois créés a baissé de près de 40 % entre 2006 et 2012 selon l'AFII [24].

**Figure 3 : Flux d'IDE et d'emplois étrangers en France**  
(Sources : CNUCED, AFII)



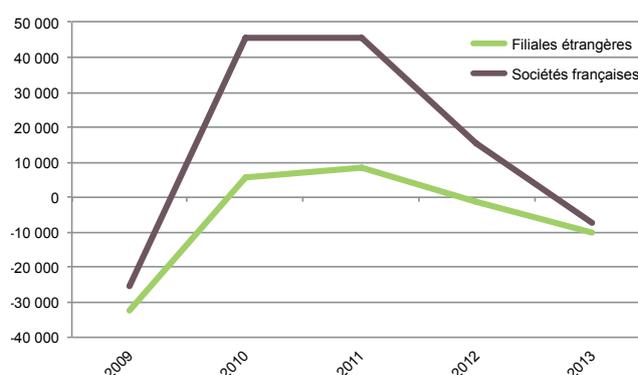
Cette évolution défavorable des flux d'investissements nouveaux a été encore aggravée par les restructurations et les réductions d'effectifs qui se sont produites au sein des filiales françaises de firmes étrangères implantées en France. Selon l'INSEE [16], l'emploi total de ces firmes, qui avait été multiplié par deux entre 1993 et 2003, passant d'à peine plus d'un million à près de 2,3 millions, a significativement chuté depuis lors, pour atteindre en 2010 seulement 1,7 millions (figure 4). Cette baisse a particulièrement touché l'industrie manufacturière, mettant ainsi en évidence les difficultés particulières rencontrées par la France pour attirer des activités de production intensives en main d'œuvre.

**Figure 4 : Evolution de l'emploi d'origine étrangère en France**  
(Source : INSEE) - (millions d'emplois)

	2003	2010
Tous secteurs, dont :	2,25	1,75
- Manufacturier	1	0,7
- Commerce	0,4	0,5
- Autres secteurs	0,85	0,55

Entre 2003 et 2010, les emplois manufacturiers sous contrôle étranger ont ainsi enregistré une baisse de 33 %, très supérieure à la moyenne de l'industrie nationale. A cette date, ils ne représentaient plus que 24 % de l'emploi manufacturier total, contre 29 % sept ans plus tôt. Par contre, les emplois étrangers dans le secteur du commerce ont continué à progresser : les FMNs étrangères s'implanteraient-elles de plus en plus en France pour y vendre plutôt que pour y produire ?

**Figure 5 : Solde des créations et destructions d'emplois sur la base des décisions annoncées** (Source : Trendeo)



Les données de la société Trendeo (figure 5) montrent que cette tendance à la réduction des emplois dans les filiales étrangères en France ne s'est pas inversée au cours des années récentes : après une année 2009 calamiteuse et une relative stabilité entre 2010 et 2012, le solde net des créations d'emplois par les filiales étrangères en France est redevenu négatif au cours des trois premiers trimestres de 2013.

## Un repli plus marqué en France que dans le reste du monde et de l'Europe

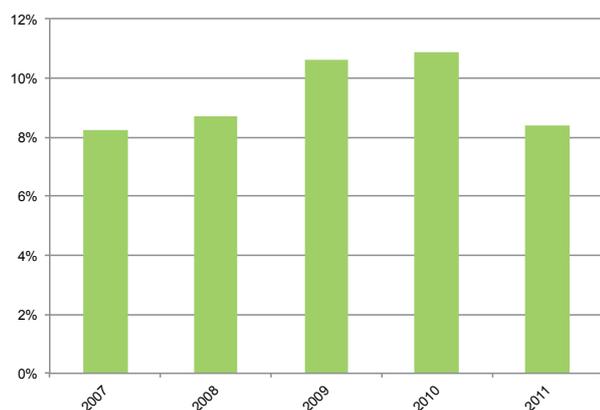
Ce mouvement négatif n'est pas seulement le reflet de la contraction des flux observée au cours des années récentes au niveau mondial du fait de la crise économique et du ralentissement de la croissance. Il constitue également la conséquence d'un déclin spécifique de l'attractivité européenne et française par rapport au reste du monde. Par exemple, de 2002 à 2012, la part de la France dans les flux d'IDE entrants est passée respectivement, selon la CNUCED, de 16 % à 10 % pour l'ensemble de l'UE27 et de 8 % à 2 % pour l'ensemble du monde, du fait notamment de la poussée des pays émergents (figure 6).

**Figure 6 : Part de la France dans les flux d'IDE entrants en Europe et dans le monde** (Source : CNUCED)



Certes, cette évolution négative est artificiellement accentuée par une baisse des volumes de fusions-acquisitions – dont le lien avec l'attractivité territoriale n'est pas avéré. Mais on peut également l'observer en ce qui concerne les projets d'investissements physiques dit « greenfields ». Selon les données de EY, la part de notre pays dans les créations d'emplois annoncées par les firmes étrangères en Europe a ainsi significativement baissé, passant de près de 11 % en 2010 à 6 % en 2012 (figure 7).

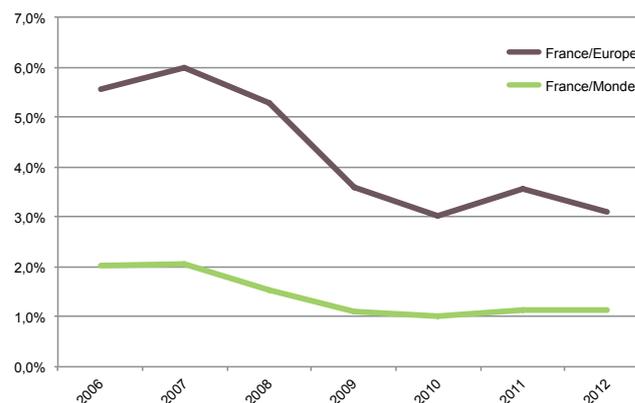
**Figure 7 : Part de la France dans les créations d'emplois d'origine étrangère en Europe** (Source : EY)



Cette évolution défavorable est confirmée par les données de la base « Financial markets » du Financial Times. Selon cette source, la part de la France dans l'accueil des projets « greenfields » en valeur aurait considérablement régressé entre 2006 et 2012, aussi bien au niveau mondial qu'europpéen (figure 8).

**Figure 8 : Part de la France dans la valeur des projets greenfields en Europe et dans le monde**

(Source : base de données Financial Markets)



La qualité de ces données - reposant sur les annonces de projets publiées dans la presse, et non sur les réalisations effectives - fait, certes, l'objet de critiques récurrentes. Il n'en reste pas moins que ces sources si différentes mettent toutes en évidence un mouvement de « décrochage » de notre pays sur le marché mondial et même européen de l'investissement international, dont les causes sont vraisemblablement à rechercher dans une dégradation spécifique de notre attractivité.

## 2 Facteurs d'attractivité : un tableau contrasté

L'évolution préoccupante des investissements étrangers en France aux cours des années récentes peut s'expliquer par plusieurs séries de causes :

- Une baisse des flux globaux consécutive aux crises économiques mondiales qui se sont succédées depuis 2008, et qui ont particulièrement affecté l'Europe. Entre 2007 et 2012, les flux mondiaux d'IDE sont ainsi passés, selon la CNUCED, de 2000 à 1400 milliards de dollars.
- Une attractivité croissante des pays émergents pour l'accueil des projets nouveaux, qu'il s'agisse d'activités manufacturières destinées à l'exportation ou de projets destinés à servir ces marchés en croissance rapide. La part des pays en développement dans les flux d'IDE entrants est ainsi passée de 29,4 % à 52 % entre 2006 et 2012.
- Enfin, une tendance à la dégradation de certaines composantes de l'attractivité française comparativement aux pays avec lesquels elle est en concurrence. C'est ce dernier point qui fera l'objet de la section suivante.

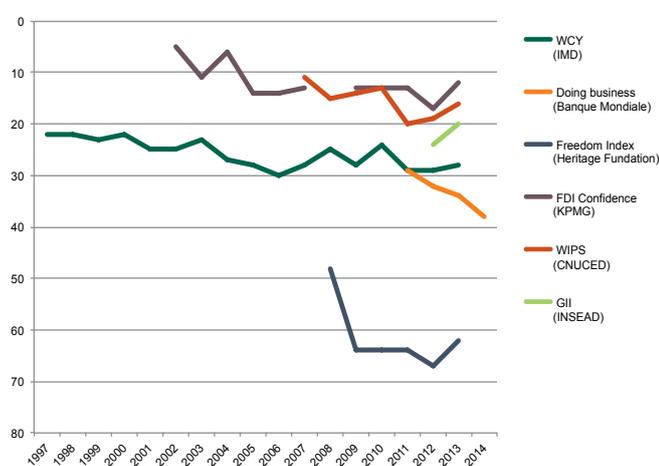
### Une régression observée dans les comparaisons statistiques comme dans les perceptions

Selon un grand nombre d'études comparatives internationales, comme celles du WEF et de l'IMD, la compétitivité française a connu au cours des 10 dernières années une érosion significative. Même si le pays fait encore aujourd'hui assez bonne figure pour de nombreux indicateurs (qualité des infrastructures) certains fondamentaux de son attractivité ont incontestablement été fragilisés, qu'il s'agisse de l'aggravation de handicaps traditionnels comme la fiscalité, ou de l'affaiblissement de certains points jusqu'ici considérés comme des atouts (système éducatif). Sa perception comme pays d'accueil par les investisseurs en a été négativement affectée.

### Attractivité mesurée : une compétitivité à restaurer

Commençons par les diagnostics les plus globaux, tels qu'ils ressortent des grands indicateurs synthétiques de compétitivité, calculés par l'agrégation d'un très grand nombre de statistiques comparatives sur les différentes composantes des systèmes économiques nationaux. La France a enregistré au cours des dix dernières années une régression sensible pour la plupart d'entre eux (figure 9). Elle est ainsi passée de la 15<sup>ème</sup> à la 23<sup>ème</sup> place entre 2006 et 2013 selon le Global Competitiveness Index du WEF [11] et de la 22<sup>ème</sup> à la 28<sup>ème</sup> place entre 2000 et 2013 selon le World Competitiveness Scoreboard de l'IMD [31]. Comme on le verra plus loin, si cette régression touche à presque tous les aspects de notre modèle d'action collective, le rang assez moyen de la France est essentiellement dû à de mauvais classements concernant différents aspects de la gestion publique (pression fiscale, déficits, endettement, contraintes réglementaires, etc.).

**Figure 9 : Evolution des principaux indicateurs comparatifs d'attractivité et de compétitivité**



### Attractivité perçue : qu'en pensent les décideurs ?

Les indicateurs synthétiques de compétitivité font l'objet de critiques récurrentes et bien connues : le caractère jugé arbitraire du mode de calcul, les ruptures de séries liées à des changements de méthodologie ou à des variations dans le nombre de pays pris en compte, les a priori idéologiques attachés au choix de certaines statistiques de base, la faible significativité des comparaisons qu'elles permettent discréditeraient les résultats obtenus. De plus, certains analystes insistent sur les différences de nature existant entre les notions de compétitivité (plutôt focalisée sur les échanges internationaux de biens et services) et celle d'attractivité (concernant plutôt la localisation internationale des facteurs de production). Les indicateurs utilisés pour mesurer la première ne donneraient donc qu'une vision biaisée de la seconde.

C'est pourquoi il est intéressant de compléter ces données par un autre type de sources, plus liées à la notion d'attractivité : les enquêtes de perception menées auprès des décideurs eux-

mêmes sur leurs pays de localisation privilégiés. Là encore, on observe une tendance à la dégradation du classement de la France (figure 9). Celle-ci passe ainsi respectivement de la 11<sup>ème</sup> à la 16<sup>ème</sup> place entre 2007 et 2013 dans le classement de l'enquête WIPS de la CNUCED [32] et de la 6<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> place entre 2000 et 2013 dans l'enquête annuelle « FDI Confidence Index » de KPMG-Peat Marwick [9]. Quant à l'enquête annuelle de l'Amcham France [3], elle suggère une forte dégradation de l'image de notre pays au cours des années les plus récentes : en 2013, seulement 13 % des répondants à cette enquête considéraient ainsi que la France avait une bonne image auprès de leur maison mère, contre 56 % en 2011.

Bien sûr, ces sondages sont entachés des limites propres à ce type d'exercice : nombre et répartition des répondants variables selon les années, qualité et sincérité des réponses difficiles à évaluer, etc. Il n'en reste pas moins qu'au-delà des différences méthodologiques et des biais de mesure propres à chacun de ces indicateurs, la dégradation de la position française est patente.

### Une dégradation qui reflète, de manière un peu plus marquée, celle observée dans l'ensemble de l'Europe

Cette dégradation reflète un phénomène plus généralement observé pour l'ensemble de l'Europe, dont la position s'est globalement détériorée au cours des dernières années, non seulement par rapport aux pays émergents, mais également par rapport à d'autres groupes de pays avancés. C'est ainsi que, d'après l'enquête FDI Confidence Index de KPMG [op. cit.], seulement 6 pays européens figuraient dans la liste des 20 localisations les plus attractives en 2013, contre 8 en 2005. De même, la perception de l'Europe par les investisseurs a atteint un point historiquement bas en 2012 selon l'enquête annuelle « European Attractiveness Survey » de EY [7], avant de connaître il est vrai un rebond assez significatif en 2013. Quant à l'enquête « European Competitiveness Survey » menée en 2013 par l'INSEAD dans le cadre de son Initiative pour la Compétitivité Européenne [15], elle fait apparaître un pessimisme marqué des milieux d'affaires quant aux tendances économiques à moyen terme du Vieux Continent (encadré 1). 55 % des répondants pensent que l'Europe est en train de perdre de la compétitivité au détriment des économies émergentes.

Si le recul français reflète celui de l'ensemble de l'Europe, il semble aussi un peu plus marqué que la moyenne. Un certain nombre de pays d'Europe du Nord, ainsi que le Royaume-Uni et la Suisse, ont en effet réussi au cours des dix dernières années à maintenir leurs positions compétitives, tirant ainsi vers le haut les résultats du Vieux Continent.

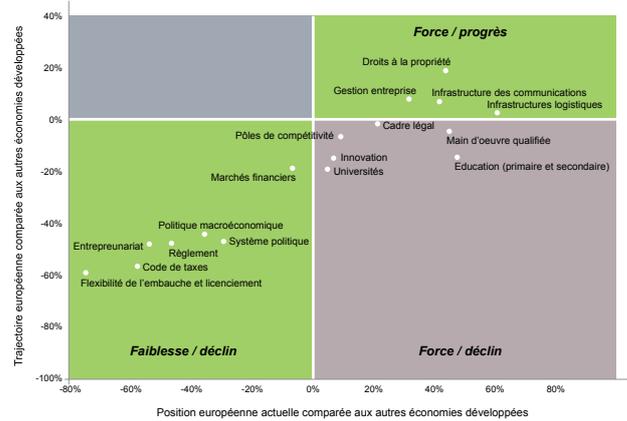
Plusieurs enseignements de l'enquête « European Competitiveness Survey » de l'INSEAD sont à cet égard particulièrement éclairants.

**Encadré 1 : L'enquête « European Competitiveness Survey » de l'INSEAD**

Créée par l'INSEAD, l'enquête « European Competitiveness Survey » constitue l'une des composantes d'une initiative plus large visant à analyser l'état de la compétitivité européenne et à fournir aux décideurs des pistes visant à l'améliorer. Elle est inspirée de celle lancée par la Harvard Business School sur les Etats-Unis depuis 2012. L'enquête 2013 a été réalisée entre avril et juin dans 27 pays européens auprès des anciens diplômés de l'INSEAD. Près de 3000 anciens élèves y ont répondu. Les questions étaient divisées en six groupes, avec quelques questions directement calquées sur l'enquête de Harvard de manière à permettre les comparaisons : informations générales, situation et perspectives de la compétitivité européenne, perspectives de compétitivité spécifiques à chaque pays, analyses concernant la firme et suggestions. Dans certaines questions, il était demandé aux répondants de donner leur opinion sur les différents « piliers » de la compétitivité européenne, au nombre de 17.

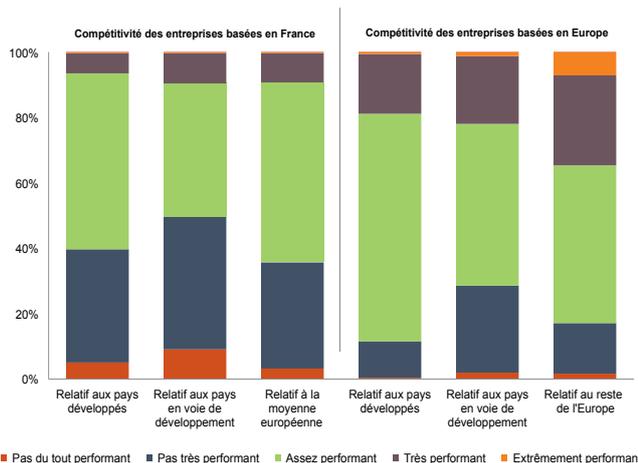
Les répondants sont dans l'ensemble assez pessimistes quant à l'état actuel et la trajectoire de la compétitivité européenne globale. Une majorité d'entre eux anticipe par exemple une nouvelle dégradation de celle-ci par rapport aux pays émergents dans les années à venir (figure 10). Si les infrastructures et la qualité du cadre juridique resteront selon eux des atouts pour l'Europe, les avantages comparatifs du Vieux Continent pourraient s'affaiblir en matière d'éducation, d'innovation et de main d'œuvre qualifiée. Quant aux faiblesses traditionnelles de l'Europe - en matière notamment d'environnement réglementaire des affaires, de fiscalité, de politiques macroéconomiques, de marchés des capitaux et de contexte de la création d'entreprises -, elles pourraient encore s'aggraver au cours des années à venir. Au niveau micro, 75 % des firmes pensent ne pas pouvoir maintenir leur propre compétitivité tout en conservant les niveaux de salaires actuels. En revanche, les firmes qui considèrent pouvoir la maintenir parient sur l'innovation, sur la disponibilité des talents et des compétences, ainsi que sur la qualité des produits fabriqués en Europe.

**Figure 10 : Evolution des forces et faiblesses européennes pour 17 facteurs de compétitivité (Source : INSEAD)**



Les répondants basés en France sont par exemple plus pessimistes que la moyenne européenne, aussi bien en ce qui concerne les perspectives globales de la compétitivité européenne que la capacité des entreprises installées dans leur propre pays à affronter victorieusement la compétition internationale (figure 11).

**Figure 11 : Compétitivité des entreprises - comparaison entre régions (Source : INSEAD)**

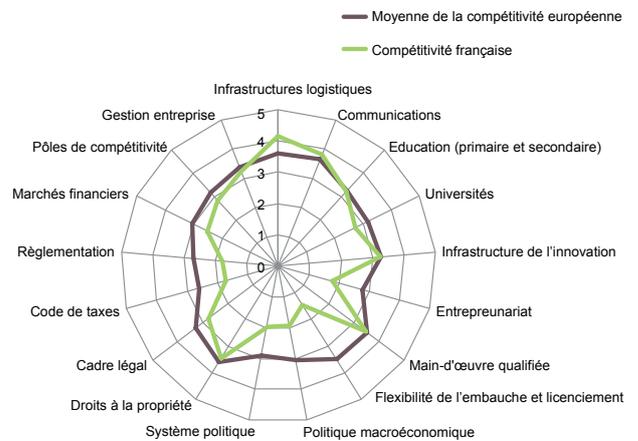


**Atouts et handicaps de l'attractivité française**

Une autre réponse à l'enquête montre que, sur 17 « piliers de compétitivité » examinés, la perception de la France par les dirigeants d'affaires est plus mauvaise que la moyenne européenne pour 11 indicateurs, équivalente pour 4, et meilleure pour seulement deux d'entre eux (infrastructures logistiques et communications).

Sur cette base, une cartographie plus précise des forces et des faiblesses françaises peut être dressée (figure 12).

**Figure 12 : Positions française et européenne pour 17 facteurs de compétitivité (Source : INSEAD)**



Selon les répondants, la position compétitive de la France paraît particulièrement médiocre pour tout ce qui touche à la gouvernance publique, aux réglementations, au code des impôts (25ème rang des 27 pays européens), à l'environnement de la création d'entreprise (23ème rang) et à la flexibilité du marché du travail (dernier rang en Europe). Elle reste encore relativement bonne en ce qui concerne les compétences, le système d'enseignement et d'innovation. Enfin, le niveau de compétitivité française n'est supérieur à la moyenne européenne que pour un nombre très limité de facteurs : télécommunications et transports (respectivement 4ème et 8ème rangs en Europe).

Il est évidemment impossible d'analyser de manière détaillée chacun de ces facteurs d'attractivité dans le cadre limité de ce rapport. Nous avons donc choisi de sélectionner quatre d'entre eux, particulièrement décisifs et sensibles, pour un diagnostic plus approfondi : l'environnement administratif et réglementaire des affaires, la fiscalité, la performance et l'attractivité du système d'innovation, le développement et l'accueil des talents et compétences.



## Quelles sont les voies du redressement ?

Malgré les difficultés qu'elle traverse, la France possède encore d'importants atouts en matière d'attractivité. Raison de plus pour s'attaquer aux points faibles avec lucidité et détermination.

En ce sens, les témoignages des chefs d'entreprises réunis à l'occasion de la 8ème édition des « Etats de la France » peuvent servir de creuset à l'élaboration de propositions consensuelles. La priorité consiste moins à montrer du doigt un bouc émissaire tout désigné (des impôts trop élevés, une administration tatillonne et inefficace, des coûts salariaux dissuasifs, des entreprises trop orientées vers le profit à court terme, une sur-valorisation du spéculatif sur le productif, etc.) que de trouver les voies de réformes suffisamment audacieuses pour corriger une trajectoire dégradée. Des réformes qui doivent également être assez consensuelles pour ne pas voir leur coût accru et leur efficacité diminuée par les freins catégoriels ou idéologiques dont la France a trop souvent fait les frais par le passé.

C'est cette approche qui est proposée pour orienter les discussions des tables-rondes thématiques, en focalisant chacune d'entre elles sur l'un des aspects majeurs de ce « modèle français » en crise :

- **Table-ronde économique.** Comment améliorer le caractère « pro-business » de notre environnement des affaires en réduisant les lourdeurs administratives et en veillant à la qualité des services publics proposés aux entreprises ?
- **Table-ronde fiscale.** Comment faire en sorte que la pression fiscale ne devienne pas un handicap insurmontable pour l'attraction des investissements et des compétences ? Comment assurer pour cela un meilleur rapport efficacité/coût de la dépense publique ?
- **Table-ronde sociale.** Comment mieux former et mieux valoriser les compétences ? Comment donner envie aux talents étrangers de venir vivre et travailler en France et éviter la « fuite des cerveaux » hors de notre pays ?
- **Table-ronde innovation.** Comment faire de notre territoire un lieu plus favorable à l'éclosion et à l'accueil des projets innovants ? Comment améliorer pour cela l'efficacité de notre système national d'innovation ?

### I Du côté des institutions : environnement des affaires et fiscalité

A la fin du siècle dernier, la France parvenait encore à concilier un niveau relativement élevé d'interventionnisme public et une attractivité plus que convenable. Le poids de prélèvements fiscaux était en effet compensé par des atouts importants en matière d'infrastructures, d'éducation, de santé, de protection sociale, activités largement financées en France par l'impôt. Quant à la complexité des réglementations et des procédures administratives,

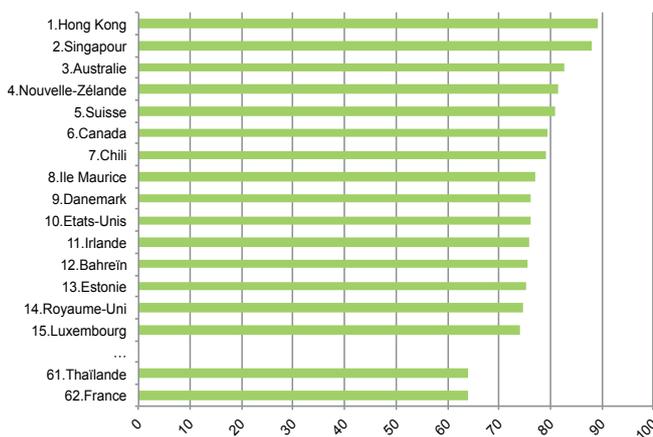
elle constituait certes un handicap fréquemment évoqué par les investisseurs, mais qui ne les dissuadait qu'à la marge de venir s'implanter en France, attirés qu'ils étaient par la position centrale du pays au sein du plus grand marché du monde et par la qualité de sa main d'œuvre. Cet exemple semblait montrer qu'un poids assez élevé de l'Etat dans l'économie n'était pas nécessairement synonyme d'inefficacité et de faible compétitivité.

**Le problème, c'est que ce « modèle français » aux caractéristiques si particulières a donné depuis des signes croissants de dysfonctionnement, pour rentrer au cours des années récentes dans une véritable crise systémique.** Celle-ci s'est manifestée de trois manières différentes : un retard pris dans l'effort de réforme et de simplification administrative, alors même que beaucoup de pays étrangers ont mené une politique active en ce domaine ; une hausse de la pression fiscale, alors que celle-ci avait plutôt tendance à diminuer dans le reste de l'OCDE ; enfin, une tendance à l'effritement de notre supériorité ancienne en matière de qualité des services et des infrastructures qui sont en France largement financés par l'impôt.

## Environnement des affaires : comment alléger le carcan administratif et réglementaire ?

62ème sur 177, entre la Thaïlande et le Rwanda : c'est le rang auquel a pointé en 2013 la France dans l'index dit « de liberté économique », publié chaque année par l'institut Nord-Américain Heritage Foundation [5], qui a pour ambition de mesurer le degré d'application des principes de la libre-entreprise et de l'économie de marché dans un pays donné (figure 13). Un score qui la situe nettement en bas du classement des pays de l'OCDE et de l'Union Européenne. Les principales raisons de ce mauvais résultat : un poids très important des prélèvements obligatoires et de l'Etat dans l'économie ; un marché du travail trop rigide ; une réglementation prolifique mise en œuvre par une bureaucratie jugée envahissante. Une situation qui s'est apparemment dégradée, au moins en termes relatifs, sur le moyen terme, puisque notre pays occupait encore en 2000 le 40ème rang de ce classement.

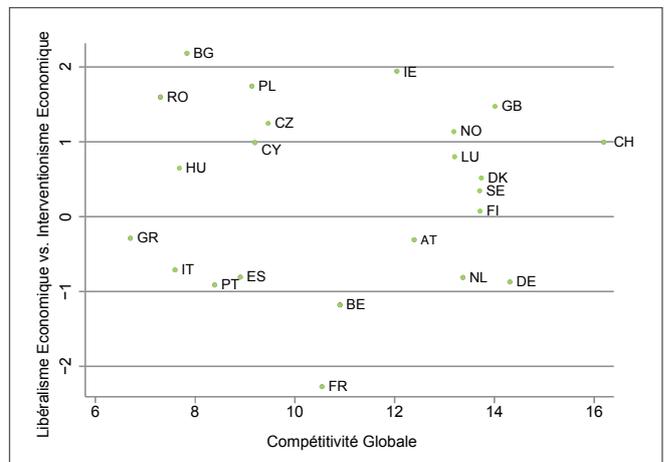
**Figure 13 : Economic Freedom Index 2013**  
(Source : Heritage Foundation)



Bien sûr, dira-t-on, cet indicateur reflète des a priori idéologiques libéraux, et l'on peut contester que la liberté totale d'entreprendre et l'absence d'intervention publique constitue nécessairement la meilleure forme d'organisation économique. On peut au contraire reconnaître l'existence de plusieurs modèles possibles quant au rôle des institutions publiques – plus ou moins interventionniste, plus ou moins centralisé – sans postuler a priori la supériorité intrinsèque de l'un ou l'autre. Ce serait alors in fine une articulation plus ou moins réussie en pratique entre le marché et l'action publique, qui ferait la différence en matière d'efficacité collective.

La figure 14, tirée de l'enquête « European Competitiveness Survey » élaborée par l'INSEAD [op. cit.], semble par exemple montrer l'existence de différentes voies possibles vers la compétitivité. L'axe vertical y propose une mesure globale du niveau d'intervention publique dans le pays concerné et l'axe horizontal, une mesure de son niveau global de compétitivité. Des analyses statistiques menées par l'INSEAD montrent que plus les pays sont positionnés en bas de l'axe vertical, c'est-à-dire, plus l'interventionnisme public y est marqué, plus ils sont associés avec de bons systèmes de télécommunications et de transports et une bonne protection du capital physique et intellectuel. A l'inverse, plus ils sont situés en haut de cet axe, c'est-à-dire orientés vers la libre entreprise et l'économie de marché, plus ils sont caractérisés par des marchés du travail flexibles, une administration efficace, une fiscalité et un environnement des affaires favorable à l'entreprise, une gestion macroéconomique jugée saine.

**Figure 14 : Schémas de compétitivité** (Source : INSEAD)



Ces caractéristiques différentes peuvent in fine conduire à des niveaux globaux de compétitivité assez proches, comme c'est par exemple le cas pour le Royaume-Uni (plus libéral) et l'Allemagne (plus interventionniste). A l'inverse, des pays présentant le même niveau d'intervention public peuvent fortement différer en matière de compétitivité. Par exemple, la Pologne, aussi libérale que le Royaume-Uni, est nettement moins bien classée que lui selon l'indicateur de compétitivité calculé par l'INSEAD. De même l'Espagne, où le niveau d'intervention des pouvoirs publics est comparable à celui de l'Allemagne, jouit d'une compétitivité globalement moins élevée que ce pays.

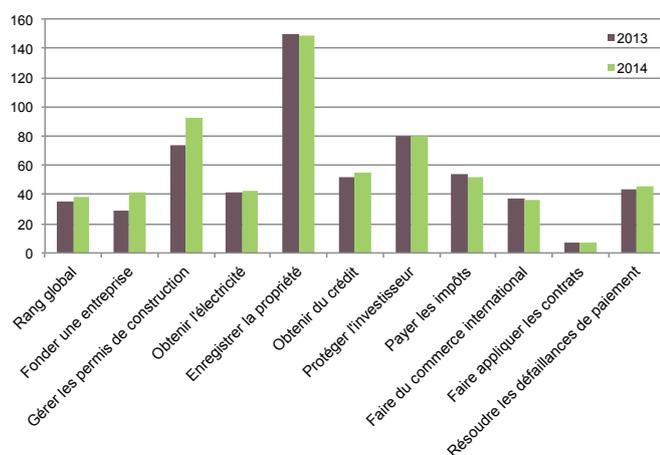
Il n'en reste pas moins qu'au vu même du graphique précédent, la France constitue aujourd'hui en Europe un cas particulier du fait du niveau exceptionnellement élevé d'intervention public qui y est observé. Le poids des contraintes réglementaires et des formalités administratives constitue d'ailleurs, de l'opinion quasi-unanime des dirigeants d'affaires, l'un des principaux handicaps pesant sur la compétitivité et l'attractivité françaises <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Sans même parler de la question majeure de la fiscalité (voir section suivante).

Le rapport annuel « Doing business » publié depuis 2003 par la Banque mondiale permet d'en savoir plus sur ce point. Il a en effet pour but d'évaluer, sur la base de critères aussi objectifs que possible, la qualité des environnements administratifs et réglementaires tels qu'ils sont vécus concrètement par les entreprises dans les différents pays du monde. Dans l'édition 2014 de ce rapport, la France obtient un assez peu flatteur 38ème rang sur 189 pays - qui plus est en recul au cours des dernières années, de respectivement 3 et 9 places par rapport à 2013 et 2011 [4].

Ses positions sont cependant assez contrastées selon les domaines (voir figure 15). Par exemple, elles sont bonnes en matière de protection juridique des contrats et de réglementation du commerce international ; elles ne présentent pas de handicaps majeurs en matière de formalités liées à l'obtention de crédit, à la création d'entreprise, à l'approvisionnement électrique, ou même au paiement des impôts, où des progrès significatifs ont été réalisés, entre autres, avec le développement des systèmes de gestion des formalités administratives en ligne. Par contre, la situation française est jugée très médiocre en matière de récupération des impayés et de protection des droits de l'investisseur et du petit actionnaire. Mais c'est surtout la complexité des procédures nécessaires à l'obtention des permis de construire et le coût de celles liés à l'enregistrement de la propriété (droits de mutation) qui pèsent, selon la Banque mondiale, sur la qualité de l'environnement français des affaires.

**Figure 15 : Classement français en matière d'environnement des affaires selon différents critères** (Source : Banque mondiale)



A cela s'ajoute un « point noir » majeur, qui n'est pas pris en compte dans l'étude de la Banque mondiale, mais dont de nombreux autres travaux mettent en évidence l'impact très négatif : le fonctionnement du marché du travail, caractérisé notamment par des procédures de licenciement particulièrement coûteuses, pénibles et tortueuses. L'enquête « European Competitiveness Survey » de l'INSEAD [Op. Cit.] met par exemple en évidence le fait qu'il s'agit là de l'un des trois points (avec le contexte réglementaire général et la fiscalité) où notre pays offre, de l'avis des dirigeants d'entreprise interrogés, les conditions les plus médiocres (figure 12). Même diagnostic dans le World Competitiveness Report 2013 [Op. cit.] qui octroie à la France un calamiteux 144ème rang en matière de réglementation d'embauche et de licenciements.

Enfin, la transparence des institutions ne constitue pas nécessairement un « point fort » de notre pays. Dans l'édition 2012 de son « indice de perception de la corruption » [12], l'institut Transparency International classe par exemple la France seulement au 25ème rang des pays les moins corrompus. L'opacité du travail parlementaire et des relations entre partis politiques et milieux d'affaires constituent les principales critiques adressées par cet organisme à notre pays.

Quant à la qualité des services publics, celle-ci - contrepartie attendue d'un niveau de prélèvements obligatoires élevé - a longtemps constitué pour la France un motif d'orgueil, et accessoirement l'un de ses principaux arguments pour l'attraction des investisseurs étrangers : nous avons, pensions-nous, les meilleures infrastructures de transports et de télécommunications, l'un des meilleurs systèmes d'éducation et de santé du monde, l'électricité la moins chère d'Europe. L'examen des comparaisons internationales disponibles montre que s'il y a une part de vérité dans ces affirmations, elles reposaient aussi en partie sur quelques illusions, et que la situation tend plutôt à se dégrader.

Examinons par exemple l'évolution des classements de la France pour différents indicateurs du World Competitiveness Report de WEF (figure 16). La régression est particulièrement marquée pour la santé et l'éducation primaire, où la France est passée entre 2008 et 2013 du 9ème au 24ème rang. Elle peut également être observée en matière d'éducation supérieure (de 16ème au 24ème rang). Et même pour les indicateurs où la position française reste bonne, la situation a eu tendance à se dégrader au cours des années récentes. Le pays est par exemple passé entre 2008 et 2013 de la 2ème à la 4ème place mondiale pour la qualité des infrastructures.

**Figure 16 : Evolution du classement français entre 2008 et 2013 pour différents indicateurs du World Competitiveness Report** (Source : WEF)

	2008	2013
<b>Requis fondamentaux</b>	<b>13</b>	<b>23</b>
Institutions	23	31
Infrastructures	2	4
Environnement macroéconomique	65	73
Santé et éducation primaire	9	24
<b>Facteurs d'efficacité</b>	<b>16</b>	<b>19</b>
Education et formation supérieures	16	24
Efficacité du marché des biens et services	21	45
Efficacité du marché du travail	105	71
Maturité du marché financier	25	33
Disponibilité technologique	20	17
Taille du marché	7	8
<b>Facteurs d'innovation et de sophistication</b>	<b>14</b>	<b>18</b>
Innovation	16	19
Sophistication des pratiques d'affaires	9	21

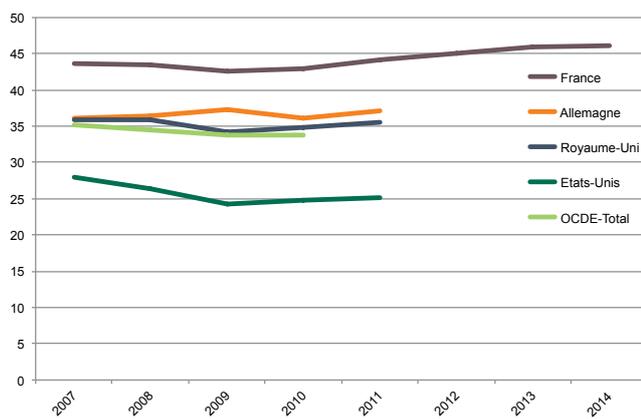
Un environnement d'affaires qui reste peu attractif, du fait notamment d'une réglementation du travail très contraignante ; des services publics qui restent d'assez bonne qualité, mais dont la marge de supériorité tend à s'éroder ; ce diagnostic inquiétant débouche sur deux séries de questions essentielles :

- Quelles initiatives immédiates peuvent être prises pour améliorer l'environnement administratif et réglementaire des affaires en France, par exemple en matière de droit du travail, de permis de construire ou d'enregistrement de la propriété ? L'accord dit « de sécurisation de l'emploi » répond-il aux préoccupations des entreprises ou faut-il aller plus loin dans la flexibilisation du marché du travail et la simplification du code du travail ?
- Le modèle français d'intervention publique peut-il être réformé par des ajustements et améliorations progressives ou doit-il faire l'objet d'une « thérapie de choc » visant à y substituer un système d'inspiration plus libérale (privatisations, dérégulation, etc.) ?

## Prélèvements obligatoires : comment améliorer l'attractivité fiscale ?

En 2014, le poids des prélèvements obligatoires devrait dépasser, selon le projet de loi de finances [23], 46 % du PIB (figure 17). Il s'agit là d'un record historique pour la France, pays déjà plus fiscalisé que la moyenne de l'OCDE et en passe de décrocher en ce domaine un peu enviable premier rang. Cette évolution pourrait avoir des conséquences d'autant plus négatives pour notre attractivité qu'elle s'inscrit à contre-courant de celle actuellement observée chez certains de nos voisins.

Figure 17 : Taux de prélèvements obligatoires dans quelques pays de l'OCDE en % du PIB (Source : OCDE)



Certes, le niveau de la fiscalité ne constitue pas nécessairement le critère de localisation le plus déterminant pour les entreprises. La taille et la croissance du marché, la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée et abondante peuvent à cet égard largement compenser un handicap fiscal, surtout si celui-ci a pour contrepartie des services publics et infrastructures de qualité.

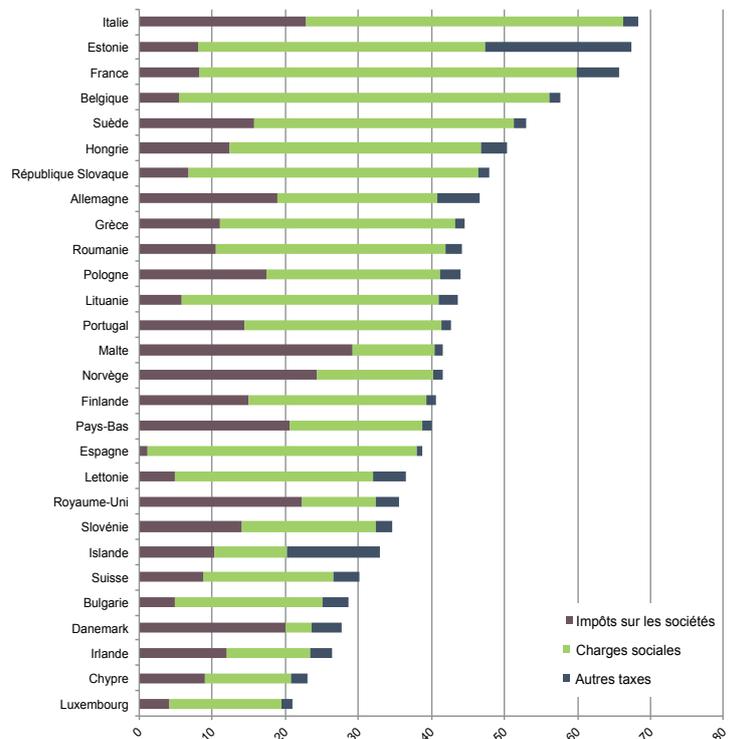
Ceci explique que la France, pays à forte tradition interventionniste, ait réalisé jusqu'au milieu des années 2000 de très bonnes performances pour l'accueil des investissements étrangers.

Encore faut-il pour cela que les prélèvements n'atteignent pas des niveaux dissuasifs et que le rapport coût/efficacité de la dépense publique soit perçu comme satisfaisant. Or, sur ces deux points, la situation de notre pays a enregistré au cours des dix dernières années une dégradation significative, en termes à la fois absolus et relatifs.

Entre 2004 et 2014, par exemple, le poids des prélèvements obligatoires en France aura augmenté, selon le projet de loi de finances pour 2014, de près de 3 points, passant de 43,6 % à 46,1 % du PIB, alors même qu'il aura légèrement diminué dans l'ensemble de l'OCDE, passant en 2011 en dessous de la barre des 34 % (figure 17).

Ce « grand bond en avant » de la fiscalité française a des conséquences directes pour les entreprises. Toutes les études comparatives internationales attribuent en la matière des notes alarmantes à notre pays. Par exemple, l'étude annuelle menée par PwC en collaboration avec la Banque mondiale [18] classe la France 169<sup>ème</sup> (sur 185 pays) selon le critère de la charge totale des prélèvements obligatoires (impôt sur les sociétés, charges sociales, taxe foncière, taxe sur les dividendes, fiscalité sur les plus-values, taxe sur les transactions financières) pesant sur une PME, calculé à partir des taux d'impositions nominaux (figure 18). Cette entreprise atteindrait ainsi un taux de taxation global de 65,7 % en 2013, contre en moyenne 42,6 % en Europe et 44,7 % dans le monde. Principal responsable : le taux très élevé de cotisations sociales sur les salaires.

Figure 18 : Taux global de taxation sur les entreprises en 2013, rapporté au profit avant impôt (Source : PwC)



Certes, ces résultats sont obtenus à partir de comparaisons assez sommaires qui ne tiennent pas compte des multiples exonérations et déductions, nombreuses en France. Certes, le mode de financement de la protection sociale - largement alimenté en France par les cotisations employeurs alors qu'au Danemark par exemple les principaux payeurs sont les salariés, qui touchent en contrepartie des rémunérations brutes plus élevées – gonfle artificiellement le coût perçu de la charge fiscale sur l'entreprise française.

Il n'en reste pas moins que ce sombre diagnostic reflète exactement le « ressenti » des principaux intéressés. Lors des rencontres de Lyon du 10 octobre dernier, les membres du MEDEF et de la CGPME, alarmés par les annonces successives de hausses et de création d'impôts nouveaux, se sont ainsi élevés contre une fiscalité jugée à la fois trop élevée et trop instable, fortement dissuasive de l'investissement et surtout de l'emploi.

Cet état de fait ne peut qu'assombrir l'image de la France auprès des investisseurs étrangers. C'est ainsi que l'aggravation de la situation des finances publiques et la hausse de la pression fiscale ont joué un rôle important dans la dégradation des classements de la France dans les indices globaux de compétitivité établis chaque année par le WEF ou l'IMD. Quant aux filiales d'entreprises étrangères en France, elles tirent également la sonnette d'alarme : 73 % des dirigeants de filiales américains en France estimaient déjà l'an dernier, selon l'enquête annuelle de l'AmCham [3], que les évolutions fiscales et réglementaires récentes avaient négativement affecté l'attractivité française <sup>2</sup>.

Encore une fois, la France a réalisé par le passé de bonnes performances en matière d'attractivité en dépit de prélèvements obligatoires élevés. Mais ce qui est significatif dans l'évolution actuelle est le mouvement de ciseaux par lequel une hausse du niveau absolu de ces prélèvements s'accompagne d'une dégradation, au moins en termes relatifs, de la contrepartie de ceux-ci (qualité comparée des services d'infrastructures, d'éducation, etc.) hautement appréciés des investisseurs étrangers (voir section précédente sur l'environnement des affaires). Et cela alors même que la dépense publique a augmenté encore plus rapidement que les prélèvements obligatoires, passant entre 2000 et 2013 de 51,4 % à 57,1 % du PIB, creusant ainsi le déficit et l'endettement (figure 19).

**Figure 19 : Quelques indicateurs concernant les comptes publics en France (en % du PIB)**

(Source : projet de loi de finances pour 2014)

	2012	2013	2014
Prélèvements obligatoires	45,0	46,0	46,1
Dépenses publiques	56,6	57,1	56,7
Déficit	-4,8	-4,1	-3,6
Endettement total	90,2	93,4	95,1

Ce faisceau d'indices conduit au constat d'une crise structurelle, celle d'un Etat-Providence keynésien à bout de souffle, qui a force d'élargir ses ambitions et ses champs d'intervention, finit par peser d'une manière intolérable sur l'économie et la société tout en accomplissant d'une manière de moins en moins efficace chacune des trop nombreuses missions qu'il s'est fixées. Face à cet inquiétant diagnostic, les enjeux de la table-ronde « fiscalité » peuvent être regroupés sous trois thèmes :

**Les objectifs.** Comment redessiner les champs d'intervention des administrations publiques de manière à ce qu'elles puissent concentrer les moyens plus limités dont elles disposeront dans l'avenir sur des domaines mieux circonscrits ? Quels sont les domaines non prioritaires où l'intervention et donc les dépenses publiques (au niveau de l'Etat et des collectivités locales) devraient être réduits ? Un objectif quantitatif global peut-il être fixé en la matière ?

**Le management des politiques publiques.** Quels nouveaux types d'interventions publiques (partenariats public-privés, concessions, etc.) pourraient être développés pour assurer une meilleure efficacité de l'action ? Comment mettre en œuvre une démarche systématique d'évaluation de politiques publiques afin d'éviter la pérennisation automatique d'actions inefficaces ? Comment mettre fin aux duplications et redondances, notamment au niveau des collectivités locales ? Comment et à quel rythme assurer cette transition de « l'Etat obèse » à « l'Etat agile » en limitant autant que possible la casse sociale ?

**Le niveau et la structure de la fiscalité.** Quels impôts devraient être réduits en priorité – et/ou quels mécanismes de financement devraient être revus – pour redistribuer les bénéfices de cette réforme ? Faut-il instituer une « Flat tax » unique se substituant à la diversité des prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises ? Faut-il faire porter une part croissante du financement de la protection sociale sur l'impôt indirect (TVA) de manière à réduire les cotisations portant sur les salaires ? Quels objectifs et quelles modalités pour une politique d'harmonisation fiscale au niveau européen ?

<sup>2</sup> Même diagnostic dans les enquêtes portant sur l'attractivité des villes. Ainsi, malgré leur bonne image en matière d'infrastructures, de qualité de vie et de ressources humaines, nos grandes villes, comme Paris et Lyon, sont fortement handicapées, comme le montre, année après année, l'étude KPMG « Global Cities Investment Monitor 2013 » [10], par un niveau de fiscalité et un environnement réglementaire et administratif des affaires jugés dissuasifs par les investisseurs.

## 2 Comment améliorer l'attractivité française pour les activités innovantes et les talents ?

Dynamisation des systèmes d'innovation, développement des talents, sont aujourd'hui devenus des concepts-clés dans les stratégies industrielles des pays de l'OCDE. Il est vrai que ceux-ci, confrontés à la concurrence croissante des pays émergents pour les activités de main d'œuvre, doivent absolument s'appuyer sur ces atouts pour se spécialiser dans les activités de haute valeur ajoutée où ils possèdent encore un avantage concurrentiel et créer ainsi des opportunités de croissance.

Que la France possède à cet égard de nombreux atouts ne fait aucun doute. Qu'elle peine à les valoriser pleinement non plus. Ce constat est particulièrement clair dans deux domaines vitaux pour l'avenir de la société et de l'économie françaises : l'innovation et les talents.

### Innovation : mieux valoriser notre potentiel pour faire de la France un « Hub » attractif

#### Un important potentiel insuffisamment valorisé

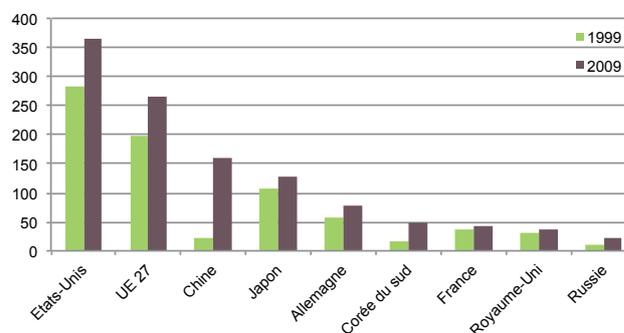
Les exemples du potentiel français en matière d'innovation sont nombreux et divers [29]. Notre pays se place au 6ème rang mondial pour les dépôts de brevets internationaux. 12 entités françaises (9 entreprises et 3 centres de recherche) figurent parmi les cent premiers innovateurs mondiaux selon le classement établi par Thomson Reuters [30]. Un colloque tenu au Conseil économique, social et environnemental (CESE) le 18 octobre dernier, « La France des solutions » a permis d'apprécier l'inventivité du pays dans toute sa diversité, depuis la robotique jusqu'aux services à la personne. L'évidence est là : notre pays est plein d'idées et d'entrepreneurs prêts à transformer celles-ci en produits et services générateurs de valeur et d'emploi. Mais pour réussir, ceux-ci doivent pouvoir bénéficier d'un environnement propice à la réussite.

Mais le problème, justement, c'est que ce système de « transmutation », permettant de passer de la découverte à l'innovation présente en France des faiblesses. Et cela alors même que nos partenaires et concurrents – aux premiers rangs desquels figurent, désormais, des pays émergents – cherchent avec succès à renforcer leurs capacités en ces domaines. Résultat : les études comparatives existantes n'accordent in fine à la France qu'une position mondiale de second rang en ce qui concerne l'efficacité globale de son système d'innovation, les résultats obtenus n'étant pas toujours à la mesure des moyens mobilisés.

Notre pays consacre en effet à la recherche des moyens importants : son effort total de R&D se classe par exemple au 6ème rang mondial – en recul il est vrai de 2 places par rapport à la décennie précédente, du fait de l'irruption de la Chine et de la Corée du Sud comme acteurs majeurs en ce domaine (figure 20). La question de l'innovation a également fait l'objet au cours des dernières décennies d'une attention constante de la part des pouvoirs publics, qui s'est concrétisée par le lancement de

nombreuses politiques de soutien, dont témoignent entre autres la mise en place du crédit-impôt-recherche en 1983 (qui a bénéficié à près de 18000 entreprises, dont 2000 filiales étrangères, pour un montant total de 5 Mds€ en 2010) et la création des pôles de compétitivité au milieu des années 2000. Cette politique se poursuit aujourd'hui avec le lancement en 2013 du programme d'investissements d'avenir, d'un montant de 35 milliards d'Euros gérés par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) ; ou encore avec le programme « une nouvelle donne pour l'innovation », comportant une quarantaine de mesures transverses, annoncée le 5 novembre dernier.

Figure 20 : Dépenses intérieures totales de R&D en milliards de dollars de 2005 aux PPA (Source : OCDE [19])



Les résultats, cependant, ont parfois été décevants. Certes, notre pays a remporté certains succès, réussissant par exemple à préserver ses avantages concurrentiels dans certaines industries à haute technologies – pharmacie et aérospatial essentiellement – alors qu'ils se dégradaient dans les industries à niveau technologique intermédiaire et faible [27]. Mais l'efficacité globale de notre système d'innovation pose cependant question, comme le suggère la différence entre les parts de la France et de l'Allemagne dans les brevets européens (respectivement 14 % et 39,9 % en 2010), alors même que l'écart en matière de R&D est plus limité (16,4 % du total européen contre 28,3 %) [17]. Ou encore que le nombre de dépôts de brevets internationaux rapporté au nombre d'habitants est nettement inférieur à ceux des pays les mieux placés [13].

Quant aux indicateurs comparatifs internationaux, une grande partie d'entre eux caractérisent la France comme une puissance innovatrice de second rang au sein des pays développés. Elle pointe par exemple au 11ème rang dans le tableau de bord 2013 de l'innovation de l'Union Européenne [28], avec une tendance au décrochage par rapport aux « pays leaders » d'Europe du Nord. Et elle n'occupe que le 20ème rang mondial du « Global Innovation Index » de l'INSEAD [13] (figure 21 et encadré 2).

## Encadré 2 : La France dans le « Global Innovation Index » de l'INSEAD

Le rapport annuel « Global Innovation Index » (GII), publié depuis 2007 par l'INSEAD, l'Université Johnson Cornell et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a pour ambition de mesurer et d'analyser la dynamique des systèmes nationaux d'innovation dans leurs complexes et multiples composantes. Il s'appuie pour cela, dans son édition 2013, sur une base de données comparative comportant 84 indicateurs couvrant 142 pays, qui représentent 94,9 % de la population mondiale et 98,7 % du PIB mondial.

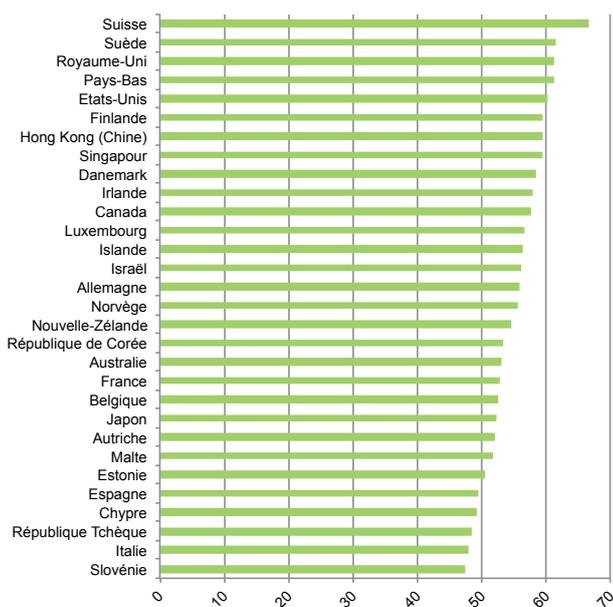
En application d'une approche de type input-output, ces indicateurs décrivent d'une part les éléments qui rendent l'innovation possible, regroupés en 5 grandes catégories (institutions, capital humain, infrastructures, sophistication du marché, sophistication du business) et d'autre part les composantes de l'innovation elle-même (innovation en matière de savoir et de technologie, innovation créative).

Ces 84 indicateurs permettent le calcul d'un indice mondial de l'innovation pour chaque pays. Mais ils constituent surtout une source très riche d'informations comparatives permettant d'évaluer de manière très précise le profil de chacun, avec ses atouts et ses handicaps. Dans le rapport annuel, la présentation des données quantitatives est accompagnée de nombreuses analyses, témoignages et études de cas.

La France est classée au 20<sup>ème</sup> rang de l'Index Global d'Innovation 2013, en progression de 4 places par rapport à 2012 (figure 21). Sa position est un peu meilleure sur les indicateurs d'input que d'output. Elle est notamment assez bonne en matière de capital humain, d'infrastructures, d'innovations dites « de savoir et de technologie ». Elle est moins bonne en matière d'institutions et de sophistication des pratiques d'affaire.

**Figure 21 : Classement 2013 selon le GII**

(Source : INSEAD, OMPI, Cornell University)



Au fil des nombreux rapports consacrés à cette question au cours des dernières années, comme le rapport « Pour un écosystème de la croissance » de Christian Blanc publié en 2004 [21] ou le récent rapport « L'innovation, un enjeu majeur pour la France » datant de 2013 [17], des éléments récurrents de diagnostic sont apparus : relative faiblesse des moyens consacrés à la recherche dans les entreprises, coopérations insuffisantes entre centres de recherche publics et secteur privé, éclatement des structures et des moyens, faible visibilité internationale des pôles d'excellence français, faible culture de l'innovation, financement insuffisant des start-up, fiscalité à certains égards dissuasive, contraintes réglementaires... Quant aux politiques mises en œuvre pour remédier à ces faiblesses, elles ont eu des résultats souvent mitigés. Si les pôles de compétitivité, par exemple, semblent avoir bien joué dans l'ensemble leur rôle comme incubateurs de projets de R&D, leur bilan est moins positif en ce qui concerne le nombre de projets industriels qu'ils ont permis d'enclencher [8].

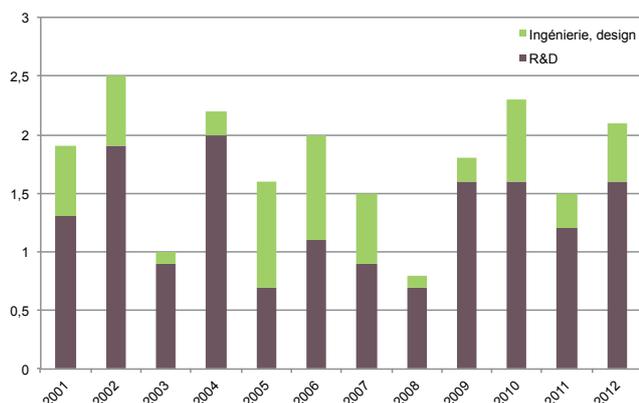
## Une attractivité prise en étau

En matière d'attraction des activités innovantes, les résultats sont également mitigés. Or il s'agit là d'un enjeu décisif : fortement concurrencée par les pays à bas coûts de main d'œuvre pour la localisation des activités manufacturières traditionnelles, notre pays, à l'instar des autres économies développées, doit absolument renforcer ses positions compétitives dans les activités à haute technologie et/ou intensives en innovation pour créer de la croissance et de l'emploi : centres de recherche fondamentaux ou appliqués, start-up, usines high-tech, nouveaux services aux personnes ou aux entreprises...

Or, la France, pays au profil économique généraliste, se trouve sur ce plan prise en étau entre deux types d'offre territoriale spécialisée, comme en témoigne son positionnement difficile sur le « marché » des projets de R&D internationalement mobiles. Ceux-ci se localisent, grosso modo, selon deux logiques différentes [25] : à proximité des « clusters » technologiques les plus réputés pour les centres de recherche fondamentale et à proximité des bassins d'emplois offrant une abondante population très qualifiée à bas coûts pour les centres de développement. Or les pôles d'excellence scientifiques français ont trop souvent une visibilité internationale inférieure à celle de leurs homologues allemands les plus prestigieux. Quant à la main d'œuvre qualifiée à bas coûts, on la trouve en abondance en Europe de l'Est ou en Irlande. L'offre territoriale française est donc dangereusement concurrencée, pour des raisons et par des pays différents, sur chacun de ces deux segments de marchés, expliquant ses performances in fine assez moyennes.

Au cours des dix dernières années, la France a attiré de 1500 à 2000 créations d'emplois d'origine étrangère par an dans les activités de R&D, ingénierie et design (figure 22). Une performance loin d'être négligeable, mais qui ne s'est pas améliorée au fil du temps et représente à peine 10 % du marché européen – un pourcentage inférieur à celui obtenu par l'Allemagne, les îles britanniques, et même par certains pays d'Europe de l'Est.

**Figure 22 : Emplois créés en France par les investissements étrangers en R&D, ingénierie et design, en milliers (Source : AFII)**



On peut faire le même diagnostic, mutatis mutandis, au niveau sectoriel, dans les activités de haute technologie : ici, c'est plutôt l'amont de la filière (centres de R&D) qui tendra à se localiser dans les pays d'excellence scientifique, tandis que les activités de production de masse privilégieront davantage les pays offrant une main d'œuvre qualifiée de bon niveau et à bas coût – la France se trouvant ainsi prise en tenailles, avec fort heureusement quelques exceptions, comme dans la pharmacie [34].

En conséquence, la France, malgré de très beaux succès, peine à s'affirmer comme un lieu d'attraction majeur pour les activités liées à l'innovation.

### Des propositions d'action

Plusieurs rapports récents ont émis des propositions, assez convergentes dans leur contenu, pour améliorer les choses. Par exemple, le MEDEF et l'association des centraliens, à l'occasion du forum "Réussir l'innovation en France" de février 2013 [26], ont proposé une liste de mesures destinées à favoriser la culture de l'innovation et à faciliter son financement, et qui peut servir de base de départ utile pour les réflexions de la table-ronde « Innovation » : sensibilisation à cet enjeu dans les programmes d'enseignement, pactes entre grandes entreprises et PME pour encourager les réseaux d'innovation ouverte, mesures destinées à favoriser l'intégration des docteurs et chercheurs dans l'entreprise, soutien accru aux pôles de compétitivité, utilisation des commandes publiques comme outil de structuration de l'offre, augmentation des moyens de la banque publique d'investissement, encouragement aux partenariats publics-privés et aux coopérations entre entreprises et universités, aide accrue aux business angels, implantation de fonds d'amorçage dans les sites de R&D et d'enseignement publics, mesures fiscales

encourageant la prise de risque, etc. Une liste somme toute assez proche des 19 mesures proposées par le rapport « Innovation : un enjeu majeur pour la France » [op. cit.], dont certaines ont d'ores et déjà inspiré les dispositions du programme « Une nouvelle donne pour l'innovation ».

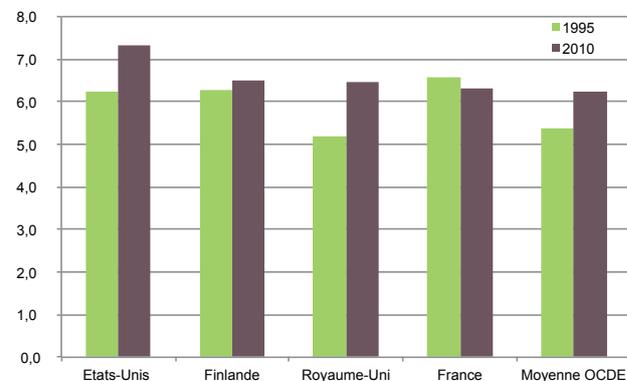
## Cultiver et attirer les talents

Dans des économies fondées sur l'innovation et la connaissance, comme le sont aujourd'hui celles des pays développés, le rôle des compétences et des talents devient de plus en plus fondamental dans la compétitivité. Il faut donc à la fois d'une part former, et d'autre part attirer – et retenir – des populations dont la mobilité internationale s'est fortement accrue au cours des dernières décennies. Sur ces deux points, les performances de la France peuvent largement être améliorées.

### Formation des talents : convenable, mais peut mieux faire

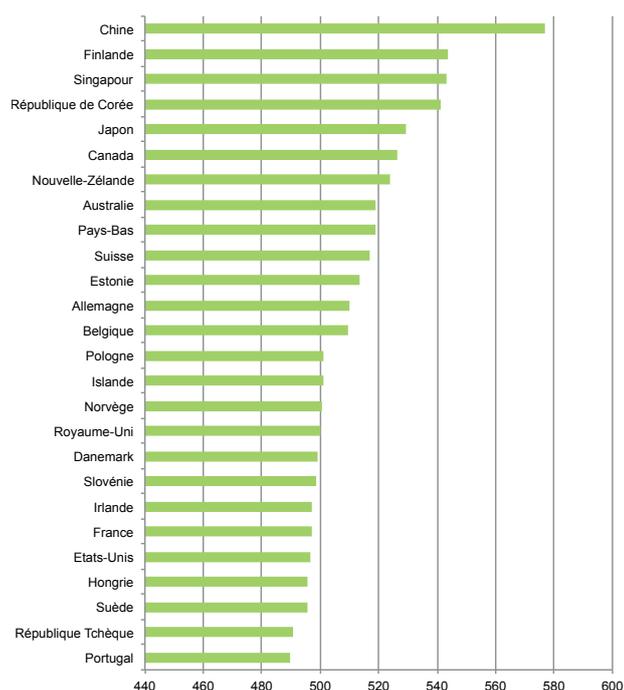
Il y a encore une décennie, il était courant d'entendre affirmer en France, comme une évidence, que la qualité de son système éducatif national constituait l'un des atouts majeurs du pays dans la compétition internationale et, certes, les exemples ne manquaient pas à l'appui de cette thèse. Notre effort d'éducation, mesuré par le ratio dépenses/PIB, était nettement supérieur à celui de la moyenne des pays de l'OCDE (figure 23). La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans était l'une des plus élevées du monde. Nos grandes écoles de commerce figuraient parmi les plus réputées d'Europe [29].

**Figure 23 : Dépenses totales d'éducation rapportées au PIB dans quelques pays de l'OCDE (Source : OCDE)**



Le problème, c'est que parmi ces bons indicateurs, certains se sont révélés à l'analyse un peu trompeurs, et que d'autres ont connu une certaine dégradation au cours des dernières années. Par exemple, le ratio dépenses d'éducation/PIB s'est légèrement tassé en France entre 1995 et 2010 alors qu'il progressait dans le reste de l'OCDE [20]. En conséquence, l'effort français en la matière n'est pas aujourd'hui supérieur à la moyenne des pays industrialisés (figure 23). On peut également s'interroger sur son efficacité, au vu des résultats des enquêtes PISA de l'OCDE [22], qui montrent que le niveau scientifique des élèves de 15 ans en France est inférieur à celui de la moyenne des pays développés (figure 24).

**Figure 24 : Scores des élèves de 15 ans en mathématiques, lecture et sciences** (Source : OCDE, enquête PISA 2009)



C'est sans doute pour ces raisons que les dirigeants d'affaires français jugent de plus en plus sévèrement l'adaptation de notre système scolaire aux besoins de notre économie. En seulement cinq ans, de 2008 à 2013, la France est ainsi passée de la 20ème à la 43ème place mondiale pour l'adaptation de son système scolaire aux besoins des entreprises tels qu'il est évalué par les hommes d'affaires interrogés chaque année par le WEF [11].

Ces données éparses, cependant, ne donnent qu'une vision parcellaire de l'efficacité du système français d'éducation. Il manquait en effet jusqu'ici un indicateur global, capable de mesurer la capacité d'un pays à former, retenir et mettre en valeur les compétences. La mise en place par l'INSEAD, depuis cette année, du Global Talent Competitiveness Index [14], permet de remédier à cette lacune. Et aussi de confirmer nos inquiétudes, puisque la France n'y occupe qu'une modeste 20ème place (figure 25 et encadré 3).

*N.B. : la dernière enquête PISA, portant sur l'année 2012 et publiée en décembre 2013, montre, par rapport aux résultats de 2009 décrits dans la figure 24, un recul de la France en mathématiques et en sciences (où elle occupe désormais respectivement les 25ème et 27ème places contre les 22ème et 26ème en 2009), et une stagnation en compréhension de l'écrit (où elle se classe toujours au 21ème rang).*

### Encadré 3 : Global Talent Competitiveness Index

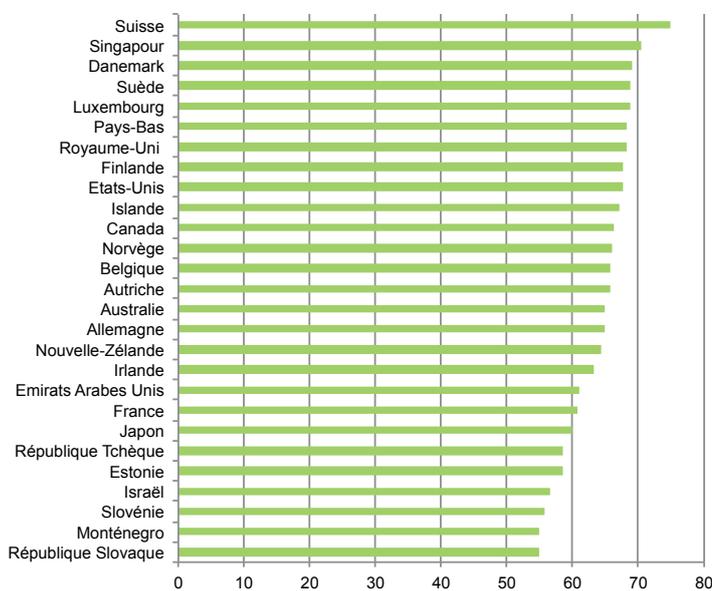
Elaboré depuis cette année par l'INSEAD, le Human Capital Leadership Institute (HCLI) de Singapour et Adecco, le Global Talent Competitiveness Index (GTCI) vise trois objectifs : 1) fournir aux décideurs nationaux des outils quantitatifs et des indicateurs permettant d'aider à identifier les meilleurs choix possibles concernant les politiques relatives aux talents et aux compétences ; 2) leur faire prendre connaissance des success stories susceptibles d'être transposées à leur propre situation ; 3) mettre à leur disposition des instruments comparatifs qui leur permettront de piloter leurs progrès au fil du temps en comparant leurs performances avec celles de leurs voisins et des économies proches de la leur.

Le GTCI s'appuie notamment sur une base de données quantitative regroupant 48 indicateurs concernant 103 pays (qui représentent 86,3 % de la population mondiale et 96,7 % du PIB mondial). Ces indicateurs ont été sélectionnés sur la base d'un modèle input-output, visant à mesurer d'une part les efforts réalisés par chaque pays pour produire, développer et attirer des talents, et d'autre part les résultats obtenus en la matière. La partie « input » est elle-même structurée autour de quatre piliers (facilitateurs ou climat global, développer, attirer, retenir) et la partie output autour de deux piliers (compétences de niveau moyen et compétences de haut niveau).

Ces indicateurs sont en particulier utilisés pour le calcul d'un Index synthétique ayant pour but de fournir une indication sur le niveau de compétitivité globale d'un pays en matière de développement et d'attraction des talents.

La France occupe la 20ème place dans l'index de cette année (figure 25) avec un 21ème rang en matière d'inputs et un 15ème rang pour les outputs. Ses classements pour les différents piliers s'échelonnent de la 16ème à la 36ème place. Elle obtient les meilleures positions pour les piliers « Développement des talents » et « Compétences de haut niveau », où elle se classe dans les deux cas au 16ème rang. Viennent ensuite les piliers « Compétences de niveau moyen » et « Retenir » où elle occupe le 20ème rang. Ses plus mauvais classements concernent le pilier « Facilitateurs » (24ème) où l'on retrouve certaines des faiblesses déjà mentionnées par ailleurs en matière d'environnement des affaires, et le pilier « Attirer » (36ème).

**Figure 25 : Les 24 premiers pays du monde selon le GTCI 2013** (Source : INSEAD)



### Attirer et retenir les talents : un enjeu décisif

Mais pour disposer sur un territoire d'une offre de talent répondant aux besoins d'une économie moderne, il ne suffit pas de les former sur place. Il faut aussi savoir les retenir et les attirer. En effet – corollaire du mouvement de globalisation – la mobilité internationale des populations concernée (étudiants, diplômés de haut niveau, chercheurs, cadres dirigeants, porteurs de projets d'investissement) s'est fortement accrue au cours des dernières décennies. D'après l'OCDE, le nombre d'étudiants en mobilité internationale est ainsi passé d'à peine 800 000 en 1975 à 4,3 millions en 2011 [20]. La capacité à attirer et retenir ces populations devient de ce fait un enjeu majeur de compétitivité, encore accru, pour certains pays développés, par le vieillissement de la population et la baisse des effectifs d'étudiants dans les filières scientifiques et techniques, qui font peser le risque d'un véritable « Skill gap » dans les années à venir [1]. Aux Etats-Unis, par exemple, l'immigration a été à l'origine de plus de la moitié des start-ups de la Silicon Valley et de près de 25 % des entreprises technologiques créées entre 1995 et 2005 [17].

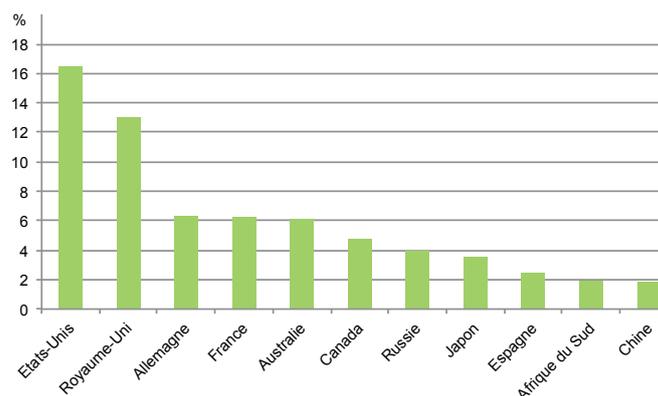
Cette prise de conscience a conduit plusieurs pays de l'OCDE, comme l'Allemagne, à mettre en place des politiques actives de prospection et d'accueil des talents. Aux Etats-Unis, par exemple, l'Immigration Innovation Act, adopté en 2013, vise à ouvrir largement le pays aux populations hautement qualifiées et porteuses de projets.

De nombreuses initiatives ont également vu le jour en France depuis le milieu des années 2000. Les établissements supérieurs français se sont préoccupés d'attirer davantage d'étudiants étrangers, à travers les multiples initiatives de Campus France et d'Edufrance. Concernant l'accueil des populations à haut profil (cadres dirigeants, chercheurs), diverses réformes ont été mises en œuvre dans le cadre de la politique dite « d'immigration choisie », visant notamment à simplifier les formalités administratives d'accueil (cartes de séjour « salarié en mission », « compétences et talents ») et à réduire la pression fiscale. Des programmes d'accueil de chercheurs de haut niveau et d'aide au retour des post-doctorants français ont été mis en œuvre.

De nombreuses initiatives locales ont également vu le jour : en Île de France, le service d'accueil des étudiants étrangers coordonne l'accueil matériel des chercheurs étrangers. Dans le sud de la France, l'agence Provence Promotion a mis en place le programme « Home Sweet Home » destiné à favoriser le retour de chercheurs et entrepreneurs français installés à l'étranger, notamment aux Etats-Unis.

Certains résultats positifs ont été obtenus, notamment dans les disciplines techniques et managériales (les étudiants étrangers ont par exemple représenté en 2011, 9 % des nouveaux diplômés des grandes écoles françaises), sans pour autant menacer la prééminence américaine, ni égaler l'effort d'ouverture et de promotion pédagogique mis en œuvre simultanément par d'autres pays d'Europe, comme la Grande-Bretagne ou même l'Allemagne. En témoigne l'assez médiocre 46ème rang obtenu par la France en matière de capacité globale à attirer les talents étrangers dans le GTCI [14].

Figure 26 : Parts de marché dans l'accueil des étudiants étrangers en 2011 (Source : OCDE)



Quant à la flatteuse 4ème place mondiale occupée par la France pour l'accueil des étudiants étrangers (figure 26), elle se révèle en fait un peu illusoire : essentiellement liée à un afflux dans les filières généralistes, elle apparaît davantage comme un héritage de notre passé colonial que comme le résultat d'une attractivité accrue auprès des meilleurs étudiants en sciences et techniques des pays émergents. Procédures d'inscription lourdes et complexes, atomisation de l'offre, manque de réactivité et de moyens pour attirer les bons éléments, figurent encore aujourd'hui parmi les handicaps de notre pays. La visibilité internationale de notre système d'enseignement supérieur, éclaté entre grandes écoles et universités, reste par exemple encore médiocre : seules quatre universités françaises figurent au « top 100 » du classement dit « de Shanghai » qui mesure la réputation scientifique des établissements d'enseignement.

Concernant l'accueil des populations qualifiées, un récent rapport du Ministère de l'Intérieur, « Attirer les talents étrangers en France » montre que les mesures prises au cours des dernières années (simplification des procédures d'obtention des cartes de séjour notamment) n'ont eu qu'un succès limité. L'immigration professionnelle n'a par exemple représenté que moins de 10 % des permis de séjour délivrés en 2012 [2].

L'absence d'une véritable politique d'attraction ciblée auprès des populations qualifiées, comparable à celle mise en place par exemple en Allemagne, la complexité des procédures administratives, le manque d'information, figurent, de l'avis même du ministère de l'Intérieur, parmi les facteurs pénalisants pour notre territoire.

A ce constat peu satisfaisant s'ajoute un phénomène nouveau : la mobilité internationale croissante – vers l'étranger cette fois – des jeunes français diplômés. C'est ainsi que, selon un sondage réalisé en octobre 2013 par l'Institut Louis Harris, 79 % des étudiants des grandes écoles françaises « n'excluent pas » de rechercher du travail à l'étranger à la fin de leurs études [6]. Un résultat qui n'aurait rien en soi de très inquiétant s'il ne s'expliquait en grande partie par le fait que les jeunes concernés s'inquiètent des perspectives d'emplois et de rémunérations médiocres qui leur sont aujourd'hui ouvertes dans notre pays.

### Quelques propositions à débattre

La France est-elle en train de perdre son attractivité pour les populations qualifiées ? Face à ce risque, des voix s'élèvent pour proposer la mise en place d'une politique ambitieuse d'attraction des « talents ». C'est par exemple l'une des recommandations du récent rapport « Innovation, un enjeu pour la France » [17], qui propose notamment :

- Des procédures d'immigration simplifiées pour les porteurs de projets ;
- Une attention particulière apportée aux étudiants étrangers en France, susceptibles d'être retenus plus facilement dans notre pays ;

- Une politique de ciblage et de prospection plus agressive des compétences à haut potentiel.

Autant de propositions susceptibles de servir de base aux discussions de la table-ronde sur l'attractivité sociale de la France. Mais encore faudrait-il que l'évolution de la fiscalité sur les hauts revenus ou sur les plus-values de cession sur les start-up ne vienne pas d'emblée réduire l'impact espéré de ces mesures.

## 3 Quelques pistes pour une action en faveur d'une attractivité renouvelée

La bataille pour l'attractivité de la France est loin d'être perdue. Face à une situation préoccupante sur les terrains fiscal et social, la France peut et doit tirer des avantages indéniables dont elle continue de bénéficier, et notamment en termes d'innovation. Une action résolue doit désormais s'organiser autour d'axes clairs et lisibles par tous. Pour ce faire, une remise à plat de notre système d'action collective est requise :

- En dégageant des marges de manœuvres pour une réduction de la pression fiscale à travers une recherche systématique d'amélioration de l'efficacité de la dépense publique.
- En allégeant le carcan des contraintes réglementaires et des procédures administratives qui pèsent sur la compétitivité et la flexibilité des entreprises, notamment en ce qui concerne le marché du travail.

- En améliorant l'efficacité du système français d'innovation à travers notamment un encouragement accru au transfert technologique et la mise en place d'un environnement plus favorable à la prise de risques.
- En accroissant l'attractivité du territoire pour les talents à travers une politique d'immigration choisie et d'accueil des populations à fort potentiel.

C'est à ces questions, essentielles pour l'avenir du pays, que les tables-rondes de ces 8èmes « Etats de la France » devront maintenant tenter de donner des éléments de réponse concrète.



# Bibliographie et références

- [1] Attirer les talents : les travailleurs qualifiés au cœur de la compétition internationale, OCDE, 2008  
<http://www.oecd.org/fr/sti/attirerlestalentslestravailleurshautementqualifiesaucurdelaconurrenceinternationale.htm>
- [2] Attirer les talents étrangers en France : bonnes pratiques et enseignements tirés, Ministère de l'Intérieur, 2013  
<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Europe-et-International/Le-reseau-europeen-des-migrations-REM/Les-publications-du-REM/Les-etudes/Attirer-les-talents-etrangers-en-France>
- [3] Baromètre AmCham-BAIN 2013, le moral des investisseurs américains en France, 2013  
<http://www.bain.com/offices/paris/fr/publications/Articles/amcham-bain-barometer-2013-report.aspx>
- [4] Doing Business 2014, Banque mondiale, 2013  
[http://www.doingbusiness.org/~/\\_media/GIAWB/Doing%20Business/Documents/Annual-Reports/English/DB14-Full-Report.pdf](http://www.doingbusiness.org/~/_media/GIAWB/Doing%20Business/Documents/Annual-Reports/English/DB14-Full-Report.pdf)
- [5] Economic Freedom Index 2013, Heritage Foundation, 2013 <http://www.heritage.org/index/>
- [6] Enquête auprès des étudiants des grandes écoles, Institut Harris, 2013 <http://www.harrisinteractive.fr/news/2013/09102013.asp>
- [7] European Attractiveness Survey 2013, EY, 2013 <http://www.ey.com/GL/en/Issues/Business-environment/2013-European-attractiveness-survey>
- [8] Evaluation de la seconde phase d'activité des pôles de compétitivité (2009-2012), Bearing Point-Erdyn-Technopolis ITD, 2012  
<http://www.silicon.fr/potentiel-poles-competitivite-75952.html>
- [9] FDI Confidence Index 2013, KPMG-Peat Marwick, 2013  
<http://www.ATKearney.com/documents/10192/1464437/Back+to+Business++Optimism+Amid+Uncertainty++FDICI+2013.pdf/96039e18-5d34-49ca-9cec-5c1f27dc099d>
- [10] Global Cities Investment Monitor 2013, KPMG, 2013  
<http://www.kpmg.com/FR/fr/IssuesAndInsights/ArticlesPublications/Documents/Observatoire-des-Investissements-Internationaux-principales-metropoles-mondiales-2013.pdf>
- [11] Global Competitiveness Report 2013, World Economic Forum, 2013 <http://www.weforum.org/reports/global-competitiveness-report-2013-2014>
- [12] Global Corruption Barometer, Transparency International, 2013 [http://www.transparency.org/whatwedo/pub/global\\_corruption\\_barometer\\_2013](http://www.transparency.org/whatwedo/pub/global_corruption_barometer_2013)
- [13] Global Innovation Index 2013, INSEAD, 2013 <http://www.globalinnovationindex.org/content.aspx?page=GII-Home>
- [14] Global Talent Competitiveness Index, INSEAD, 2013 <http://global-indices.insead.edu/gtci/gtci-2013-report.cfm>
- [15] INSEAD European Competitiveness Initiative 2013, INSEAD, 2013 <http://centres.insead.edu/eu-competitiveness-initiative/>
- [16] Les entreprises en France, INSEE, 2013 [http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?ref\\_id=ENTFRA13](http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?ref_id=ENTFRA13)
- [17] L'innovation, un enjeu majeur pour la France, Rapport au Ministre du redressement productif, 2013  
[http://www.redressement-productif.gouv.fr/files/rapport\\_beylat-tambourin.pdf](http://www.redressement-productif.gouv.fr/files/rapport_beylat-tambourin.pdf)
- [18] Paying taxes 2013, PwC, 2013 <http://www.pwc.fr/paying-taxes-2013.html>
- [19] Panorama des statistiques de l'OCDE, OCDE, 2013
- [20] Regards sur l'éducation, OCDE, 2013
- [21] Pour un écosystème de la croissance, Rapport présenté par Christian Blanc au Premier Ministre, 2004  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000181/index.shtml>
- [22] Programme for International Students Assessment, OCDE, 2013 <http://www.oecd.org/pisa/pisaproducts/>
- [23] Projet de loi de finances pour 2014, Rapport économique, social et financier, 2013 <http://www.economie.gouv.fr/rapport-economique-social-et-financier-plf2014>
- [24] Rapport 2012 sur les investissements étrangers créateurs d'emplois en France, AFII, 2013  
<http://www.invest-in-france.org/Medias/Publications/1972/Rapport-annuel-2012-des-investissements-etrangers-createurs-d-emploi-en-France.pdf>
- [25] Réseaux mondiaux d'innovation ouverte et réseaux locaux, F. Sachwald, 2012 [Réseaux d'innovation](#)
- [26] Réussir l'innovation en France, rapport MEDEF – Ecole Centrale, 2013  
[http://www.innover-en-france.com/Comment-reussir-l-innovation-en-France\\_a1117.html](http://www.innover-en-france.com/Comment-reussir-l-innovation-en-France_a1117.html)
- [27] Spécialisation à l'exportation de la France et de quatre grands pays de l'Union Européenne entre 1990 et 2009, Trésor-éco, 2012  
<http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/337044>
- [28] Tableau de bord de l'innovation de l'Union Européenne 2013, Commission Européenne, 2013  
[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-13-270\\_fr.htm?locale=FR](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-270_fr.htm?locale=FR)
- [29] Tableaux de bord de l'attractivité de la France, DATAR/ AFII /CAS /Ministère de l'Economie, 2012  
<http://www.strategie.gouv.fr/content/attractivite-france-2012>
- [30] Top 100 Global Innovators 2013, Thomson Reuters, 2013 <http://top100innovators.com/>
- [31] World Competitiveness Yearbook 2013, IMD, 2013 <http://www.imd.org/news/World-Competitiveness-2013.cfm>
- [32] World Investment Prospects Survey 2010-2012, CNUCED, 2010 [http://unctad.org/en/docs/diaeia20104\\_en.pdf](http://unctad.org/en/docs/diaeia20104_en.pdf)
- [33] World Investment Report 2013, CNUCED, 2013 [http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2013\\_en.pdf](http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2013_en.pdf)
- [34] Rapport 2006 sur l'investissement international en Europe, AFII, La documentation française, 2006

# Principaux acronymes, sigles et abréviations

CNUCED : Commission des Nations-Unies pour le Commerce et le développement

FMN : Firme Multinationale

GII : Global Innovation Index

GTCI : Global Talent Competitiveness Index

IED : Investissements Etrangers Directs

IECI : INSEAD European Competitiveness Initiative

IMD : International Institute for Management Development

WEF : World Economic Forum

WIPS : World Investment Prospects Survey

## Remerciements

*Les auteurs tiennent à remercier les personnes suivantes pour leur précieuse collaboration dans la réalisation de l'Etude INSEAD 2013 :*

Frédéric Boccara (INSEE), David Cousquer (Trendeo), Koen Debacker (OCDE), Isabelle Denoyers-James (OCDE), William Milner (IMD), Anne Miroux (CNUCED), Sylvie Montout (AFII), Dominique Nivat (Banque de France), Laurent Sansoucy (OCO Consulting).

Denis Zervudacki, Fondateur des Etats de la France.

Christine Hirzel (INSEAD), Christelle Bloy (INSEAD), Zoé Leporatti (INSEAD).

### **INSEAD – The Business School for the World**

Figurant parmi les écoles supérieures d'affaires internationales les plus importantes et les plus influentes au monde, l'INSEAD réunit les individus, les cultures et les idées pour changer la vie et transformer les organisations. L'approche internationale et la diversité culturelle se reflètent dans tous les aspects de la recherche et de l'enseignement de l'école.

Avec trois campus en Europe (France), en Asie (Singapour) et à Abu Dhabi, l'INSEAD étend la portée de sa recherche et de sa formation aux affaires à travers trois continents. Les 146 membres de la faculté de grande renommée, issus de 34 pays, inspirent annuellement plus de 1 300 étudiants participants des programmes MBA, Executive MBA (EMBA), PhD (Doctorat) et Master spécialisés (Master in Finance, Executive Master in Consulting and Coaching for Change). De surcroît, chaque année, plus de 12 000 dirigeants participent aux programmes de formation pour dirigeants de l'INSEAD.

En complément des programmes qu'elle propose sur ses trois campus, l'INSEAD a développé des partenariats académiques avec la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie, (à Philadelphie et San Francisco), la Kellogg School de management de l'Université Northwestern près de Chicago et l'Université Johns Hopkins/SAIS à Washington. En Asie, l'INSEAD a établi des partenariats avec l'Université de Tsinghua à Beijing et avec CEIBS (China Europe International Business School). L'INSEAD est Membre Fondateur du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) de Sorbonne Université créé en 2012. Enfin, l'INSEAD est partenaire de la Fundação Dom Cabral au Brésil.

En 2012, INSEAD lança une initiative de recherche et d'action axée sur la compréhension et l'amélioration de la compétitivité des entreprises en Europe, intitulée « Initiative INSEAD sur la Compétitivité de l'Europe ». Elle permet à l'INSEAD de poursuivre son initiative concernant la compétitivité en Europe et d'apporter ses compétences, ses points de vue et son engagement afin de faire progresser le programme pour les entreprises ainsi que le débat politique de manière constructive et significative.

A travers le monde et les décennies, l'INSEAD continue de développer une recherche de pointe et d'innover au sein de l'ensemble de ses programmes afin d'offrir aux leaders du monde des affaires un savoir et une sensibilité leur permettant d'opérer efficacement à l'échelle mondiale. Ces valeurs fondamentales ont permis à l'INSEAD de devenir véritablement « The Business School for the World ».

#### **Javier Gimeno**

Professeur de Stratégie

Directeur Académique de l'Initiative

pour la Compétitivité Européenne de l'INSEAD

Titulaire de la Chaire Aon Dirk Verbeek en Gestion

Stratégique et des Risques Internationaux

+33 1 60724809

Javier.GIMENO@insead.edu

#### **Bruno Lanvin**

Directeur Exécutif de l'Initiative

pour la Compétitivité Européenne de l'INSEAD

+33 1 60724387

Bruno.LANVIN@insead.edu

**INSEAD Europe Campus**

Boulevard de Constance  
77305 Fontainebleau Cedex, France  
Tel: +33 (0)1 60 72 40 00  
Fax: +33 (0)1 60 74 55 00

**INSEAD Asia Campus**

1 Ayer Rajah Avenue  
Singapore 138676  
Tel: +65 6799 5388  
Fax: +65 6799 5399

**INSEAD Abu Dhabi Campus**

4th Street - Muroor Road  
P.O. Box 48049  
Abu Dhabi, United Arab Emirates  
Tel: +971 2 651 5200  
Fax: +971 2 443 9461

[www.insead.edu](http://www.insead.edu)